



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/44/929  
21 mars 1990

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-quatrième session  
Point 36 de l'ordre du jour

QUESTION DE NAMIBIE

Lettre datée du 21 mars 1990, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte du message de S. E. M. Chadli Bendjedid, Président de la République algérienne démocratique et populaire, à S. E. M. Sam Nujoma, Président de la République de Namibie (annexe I), ainsi que le texte de la déclaration du porte-parole du Ministère des affaires étrangères, en date du 21 mars 1990, annonçant la reconnaissance de la République de Namibie par l'Algérie (annexe II).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes en tant que document officiel de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale au titre du point 36 de l'ordre du jour.

Le Conseiller,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Amar BENDJAMA

ANNEXE I

Message adressé au Président de la Namibie par le Président  
de l'Algérie

Au moment où le peuple frère de Namibie accède à son indépendance et où vous-même prenez officiellement vos fonctions de président de la République de Namibie, il m'est profondément agréable de vous adresser au nom du peuple algérien, de son gouvernement ainsi qu'en mon nom personnel mes plus vives et chaleureuse félicitations.

Le recouvrement par la nation namibienne de sa liberté et l'affirmation de sa souveraineté internationale constituent une éclatante victoire pour la communauté internationale et pour l'Afrique en particulier.

L'Algérie, qui a eu le privilège de nouer avec le peuple namibien des liens étroits de solidarité combattante, se réjouit du triomphe de votre nation qu'elle considère comme le sien et vous assure de la constance de son soutien fraternel dans les tâches d'édification nationale et de recouvrement de la plénitude de l'intégrité territoriale de votre pays.

En cette agréable circonstance, il me plaît de vous réaffirmer la détermination de l'Algérie à développer et à élargir des relations de fraternité, de solidarité et de coopération avec la Namibie indépendante, dans l'intérêt mutuel de nos deux peuples, au service des entreprises communes de l'Afrique et au bénéfice des causes de la liberté, du développement et de la paix dans le monde.

Je formule les meilleurs voeux pour la prospérité, le bonheur et le succès de la République soeur de Namibie dans son oeuvre de construction et de développement et je vous adresse mes voeux fraternels de santé et de bonheur personnels ainsi que de pleine réussite dans votre mission.

ANNEXE II

Déclaration datée du 21 mars 1990 annonçant la reconnaissance  
de la Namibie par l'Algérie, faite par le porte-parole du  
Ministère des affaires étrangères de l'Algérie

En ce 21 mars 1990, l'Afrique et la communauté internationale accueillent en leur sein la République de Namibie indépendante. Cet événement historique tant attendu vient enfin couronner la longue lutte héroïque menée par le peuple namibien pour sa liberté. Il récompense aussi l'engagement déterminé et constant de l'Organisation des Nations Unies pour la décolonisation de la Namibie.

L'Algérie, qui a accompagné de son soutien multiforme et de sa solidarité agissante la lutte de libération nationale de la nation namibienne, se réjouit aujourd'hui de sa consécration définitive et aspire pleinement à poursuivre avec la Namibie indépendante l'action commune et fraternelle au service des intérêts de l'Afrique, des causes justes, du développement et de la paix.

En cette occasion solennelle, la République algérienne démocratique et populaire proclame sa reconnaissance formelle de la République de Namibie le 21 mars 1990, à 0 heure.

-----